

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 octobre 2019**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Hubert  
PETILLON**

**N° 1**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 23/10/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/10/2019  
(accusé de réception du 22/10/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport d'orientations budgétaires 2020**

**Avant le vote du budget doit se tenir un débat relatif au rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui préside à la construction dudit budget traitant notamment des engagements pluriannuels envisagés, des orientations en matière de masse salariale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique**

\*\*\*

Le budget 2020 sera le dernier budget de l'actuelle mandature et il sera proposé de l'examiner et de l'adopter le 5 décembre 2019.

Le budget de Quimper Bretagne Occidentale se décompose en un budget principal et des budgets annexes : Transports urbains, Eau (1 régie, 1 délégation de service public (DSP)), assainissement collectif (1 régie, 1 DSP), service public d'assainissement non collectif (SPANC), zones d'activité économique (ZAE), location des bâtiments économiques, Port du Corniguel-Cap Horn, production d'énergie renouvelable (EnR) (Biogaz).

Ce budget 2020 traduira notamment la poursuite de la mise en œuvre du projet communautaire et du pacte fiscal et financier dans un contexte de relations financières entre l'Etat et le secteur local qui reste incertain, notamment concernant les mécanismes de remplacement de la taxe d'habitation (TH) après 2020, la diminution de la compensation Versement Transport, ainsi que la prochaine période pluriannuelle des lois de finances.

Le périmètre budgétaire sera globalement stabilisé en 2020, après le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des compétences établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) et petite enfance, ainsi que la tenue des commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) au second semestre 2019.

Cependant, des évolutions sont à prévoir avec la poursuite de l'extension du service commun informatique (préciser les communes entrantes, plus CCAS et CIAS), la création du service commun de production de repas en lieu et place du SYMORESCO dissous, la montée

en charge du pôle d'échanges multimodal (PEM), la mise en place de l'obligation de service public (OSP) Quimper-Orly.

A noter également la fin de certains contrats de DSP dans les deux ans à venir et qui feront l'objet d'une étude tant sur la fin des contrats que les suites à donner (Hermineo et gestion des équipements communautaires tourisme d'affaires).

Un certain nombre de projets sont travaillés pour permettre à la prochaine assemblée délibérante issue du renouvellement général de mars prochain de prendre les décisions de poursuite ou non des dossiers en phase opérationnelle (Grande salle, piscines).

## **I - Contexte international et national**

La croissance est présente à l'échelle mondiale mais de nombreuses alertes se multiplient depuis plusieurs mois, entre hausse des coûts de l'énergie, croissance en berne en Allemagne...

Le taux de croissance prévu par l'INSEE se situe à 1,3 % et un taux d'inflation prévisionnel de 1,4 %.

### **Le projet de Loi de Finances 2020 (PLF)**

#### **Les hypothèses macro-économiques**

Le PLF retient une hypothèse de croissance de 1,3% (hors inflation) contre 1,7 % en 2019, un taux d'inflation de 1,4 %. Le déficit public est estimé à 2,8 % du PIB, le besoin de financement se stabilise à 98 Mds d'€.

#### **Les relations financières entre l'Etat et le secteur public local**

En 2020, le dégrèvement à la taxe d'habitation, devant conduire à terme à sa disparition, se poursuivra.

La programmation pluriannuelle des lois de finances en vigueur qui court de 2018 à 2022 pourrait faire l'objet d'une révision à la suite des élections municipales, incluant les modalités de sortie de la taxe d'habitation d'une part et des nouvelles règles relatives à la contractualisation des relations financières entre l'État et les collectivités.

Sur cette prochaine contractualisation, l'EPCI pourrait être concerné, étant passé juste sous le seuil du fait de l'existence des deux EPCI.

#### **Dotation Globale de Fonctionnement**

L'enveloppe nationale de DGF devrait s'élever à près de 27 Mds d'€, soit à peu près le même montant qu'en 2019.

L'alimentation de l'évolution des enveloppes de péréquation pour le bloc communal (90 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et 90 M€ pour la

Dotation de solidarité rurale (DSR)) se fait sur prélèvement de la dotation forfaitaire pour les communes et sur les dotations d'intercommunalité et de compensation pour les EPCI.

Pour ces derniers, c'est une diminution de la DGF qui est à prévoir, diminution faible mais réelle.

DGF QBO	2016	2017	2018	2019	évolution
Dotation intercommunalité	2 647 000	2 573 255	2 592 885	2 586 823	
Dotation de compensation	8 671 000	8 437 302	8 261 117	8 071 433	
<b>Total</b>	<b>11 318 000</b>	<b>11 010 557</b>	<b>10 854 002</b>	<b>10 658 256</b>	<b>- 659 744</b>

*Depuis 2016, c'est 5,82 % de dotation en moins par rapport à la DGF 2016.*

### **Autres dotations**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) fait partie des dotations servant à financer les évolutions internes aux concours financiers de l'État, une diminution de 25 % est à prévoir, sa disparition est proche, l'enveloppe se réduisant fortement année après année.

Le projet loi de finances prévoit également de faire entrer la compensation réforme du versement transport dans l'enveloppe ajustée. Cette compensation intervient pour la prise en charge du relèvement du seuil d'assujettissement du VT de 9 à 11 employés, instaurée en 2016, cette compensation fera désormais l'objet d'une réduction de son montant.

### **Les tendances en matière de recettes**

La formule d'actualisation des bases des impôts locaux (TF/TEOM-TH-CFE) n'a pas encore été mise à jour. Néanmoins, après une évolution de 2,3 % en 2019, l'actualisation sera en dessous de 2 % en 2020. Cette actualisation ne porterait que sur les bases TF et CFE.

### **Réforme de la TH**

Les dispositions finales relatives à la suppression de la TH ne sont pas totalement connues. Le PLF 2020 prévoit que l'actualisation annuelle des bases de fiscalité locale ne s'appliquera pas pour la TH, tout comme la perte du pouvoir de taux dès l'exercice prochain. Seule l'évolution physique comptera.

Selon le modèle retenu de suppression de la TH (compensation avec ou sans évolution, remplacement par un autre panier d'impôt, dynamique des impôts substitués), les dynamiques prospectives ne seront pas les mêmes pour les budgets à venir, à compter de 2021. La vigilance est donc de mise pour anticiper au plus tôt les résultats des réflexions de l'État en la matière.

## **II - Rétrospective et prospective financière**

Avec presque trois ans de recul, les tendances sur les équilibres financiers de l'EPCI peuvent être connues. Les travaux relatifs à l'élaboration du pacte fiscal et financier ont permis de travailler tant sur la rétrospective que sur la stratégie de la prospective financière à venir.

## Éléments de rétrospective

K€	2017	2018	2019
<b>Produits fct courant (A)</b>	<b>70 420</b>	<b>70 314</b>	<b>73 166</b>
Produits fct courant stricts	70 287	70 229	73 080
Impôts et taxes	48 580	49 203	49 885
Contributions directes	37 864	39 382	39 842
Attribution de compensation reçue	15	0	0
TEOM	9 344	9 546	9 764
Attribution FPIC	14	0	0
Solde impôts et taxes	1 343	275	279
Dotations et participations	13 869	13 498	15 057
DGF	11 011	10 854	10 658
Compensations fiscales	1 051	1 065	1 276
DCRTP	192	192	150
FCTVA fct	31	0	32
Solde participations diverses	1 583	1 386	2 940
Autres produits de fonct. courant	7 838	7 528	8 137
Produits des services	7 686	7 310	7 917
Produits de gestion	152	218	221
Atténuations de charges	133	85	86
<b>Produits exceptionnels larges (B)</b>	<b>20</b>	<b>67</b>	<b>68</b>
Produits exceptionnels	20	67	68
<b>Produits fonctionnement (C = A+B)</b>	<b>70 440</b>	<b>70 381</b>	<b>73 233</b>
<b>Charges fonctionnement courant (D)</b>	<b>57 893</b>	<b>58 819</b>	<b>63 458</b>
Charges fct courant strictes	46 995	47 901	55 971
Charges à caractère général	12 357	12 984	13 441
Charges de personnel	22 006	21 825	28 621
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	12 632	13 091	13 746
Autres charges fct courant	0	0	163
Atténuations de produits	10 898	10 917	7 487
AC versée	10 186	10 224	6 443
Contributions fiscales (FPIC, ...)	312	304	389
Prélèvement FNGIR	389	389	389
Solde atténuations de produits	0	0	265
<b>EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)</b>	<b>12 527</b>	<b>11 496</b>	<b>9 708</b>
<b>Charges exceptionnelles larges (E)</b>	<b>5 978</b>	<b>5 904</b>	<b>4 501</b>
Frais financiers divers	8	12	0
Charges exceptionnelles	5 970	5 892	4 501
<b>Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)</b>	<b>63 871</b>	<b>64 722</b>	<b>67 958</b>
<b>EPARGNE DE GESTION (C-F)</b>	<b>6 570</b>	<b>5 659</b>	<b>5 275</b>
Intérêts (G)	101	119	157
<b>Charges de fonctionnement (I = F+G)</b>	<b>63 972</b>	<b>64 841</b>	<b>68 115</b>
<b>EPARGNE BRUTE (J = C-I)</b>	<b>6 469</b>	<b>5 540</b>	<b>5 118</b>
Capital (K)	511	701	960

<b>EPARGNE NETTE (L = J-K)</b>	<b>5 957</b>	<b>4 839</b>	<b>4 157</b>
<b>Dépenses d'inv hors annuité en capital</b>	<b>13 321</b>	<b>7 203</b>	<b>10 061</b>
Dépenses d'inv. hors dette	13 321	7 203	10 061
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>5 957</b>	<b>4 839</b>	<b>4 157</b>
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 770	855	1 484
Subventions yc DETR / DSIL	1 865	1 304	1 356
Emprunt	5 000	6 020	3 064
Variation de l'excédent global	1 270	1 235	0
Excédent Global de Clôture (EGC)	1 323	2 509	2 509

*Fin 2019, la capacité de désendettement devrait se situer à 2,8 ans contre 2,2 ans fin 2018 avec un encours de dette de 11,25 M€.*

### **Prospective financière**

Les éléments de prospective financière sont à prendre avec précaution avec le scénario encore largement inconnu du remplacement de la TH appelée à disparaître.

La stratégie financière adoptée est de conserver une capacité annuelle moyenne d'investissement d'environ 11 M€, avec un recours à l'emprunt qui ne peut qu'être progressif. En effet le faible encours conduit à devoir piloter l'endettement pour ne pas user toute la capacité d'endettement sur deux ou trois exercices et se retrouver sur un plateau d'endettement pour les 15 prochaines années.

La capacité d'investissement visée est de rester sous le seuil des 8 ans sachant que la courbe doit être lissée dans le temps pour éviter de plateau d'endettement.

Pour réaliser cette stratégie, la structure du budget s'appuie sur une dynamique des recettes, liée à la seule évolution physique des bases, à des actualisations législatives annuelles modérées, à périmètre fiscal constant (c'est-à-dire hors réforme finale de la TH).

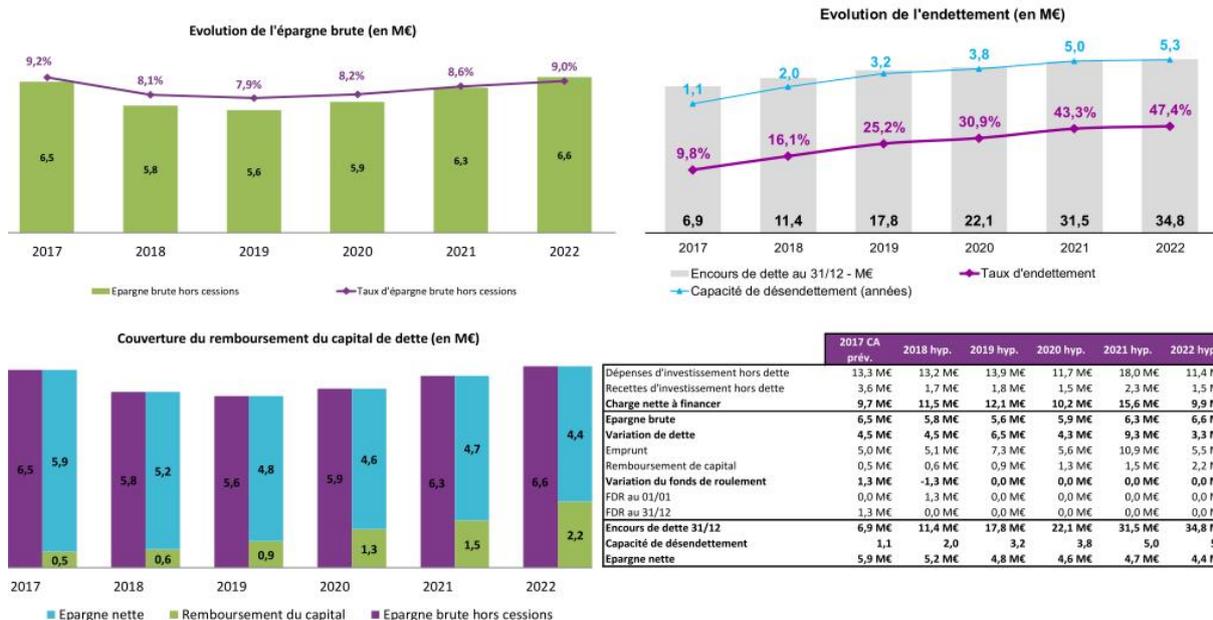
Sur les dotations versées par l'Etat, une diminution faible de la DGF est anticipée (entre 1 et 2 % par an de baisse).

Les autres recettes sont stables.

En matière de dépenses de fonctionnement, l'objectif est de plafonner les évolutions à 1,2 à 1,5 % hors transferts de compétence.

L'ensemble intercommunal devrait voir sa contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) continuer à s'alourdir dans les années à venir.

La contribution au budget annexe des transports passe de 5,3 M€ à 3,8 M€ par an, voire 3,6 M€, ce qui permet d'améliorer l'épargne de gestion de l'EPCI et de lui donner une capacité d'investissement située en moyenne autour de 11 à 12 M€ par an.



## Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) indicative 2019

PPI indicative	2020	2021	2022
total récurrent	6 000 000	5 800 000	5 800 000
Total Structurant	7 500 000	8 000 000	6 000 000
<b>Total</b>	<b>13 500 000</b>	<b>13 800 000</b>	<b>11 800 000</b>

## RH

Le périmètre RH est stable, après les transferts importants réalisés au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les postes ouverts sur les fonctions supports à la suite des transferts de compétence seront comptabilisés en année pleine.

Le service commun de la production de repas sera isolé dans un budget annexe et la masse salariale des agents transférés ne sera donc pas comptabilisée au budget principal.

Tant la fusion que les transferts de compétence ont profondément transformé l'EPCI. Il est ainsi prévu de se poursuivre les travaux en matière d'organisation sur l'administration commune en 2020 avec l'élargissement aux fonctions supports des structures CCAS commune de Quimper et du CIAS de QBO, la réorganisation des fonctions supports de l'administration commune en relation avec les compétences transférées et le périmètre de l'ensemble intercommunal.

EFFECTIFS AU 30/09/2019	QBO
ASSISTANTE MATERNELLE	26
CDI DE DROIT PUBLIC	6
CONTRACT EMPLOI NON PERMANENT	90
CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE	3
CONTRACTUEL EMPLOI PERMANENT	28
STAGIAIRE	15
TITULAIRE	553
VACATAIRE	5
<b>Somme :</b>	<b>726</b>

Pour mémoire les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la suite des transferts.

Organisme (libellé)	nb agents	transferts	nb agents après transferts au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
CCAS	304	-94	210
CIAS DU STEIR	62	-62	0
<b>QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE</b>	<b>529</b>	<b>186</b>	<b>715</b>
VILLE DE QUIMPER	810	-131	679
CIAS DE QBO		346	346
<b>Somme :</b>	<b>1705</b>	<b>245</b>	<b>1950</b>

Au cours de l'exercice 2019, pour compenser les fonctions supports non transférées par les communes dans le cadre de la compétence petite enfance, 5 postes ont été créés à la DRH, 4 à la DAFJ. Par ailleurs l'extension du service commun informatique a conduit à la création de 3 postes, financés par les redevances des communes entrantes. Ce sont donc 12 postes supplémentaires, pour une évolution au tableau des effectifs de 11 postes, qui apparaissent entre 2019 et 2020.

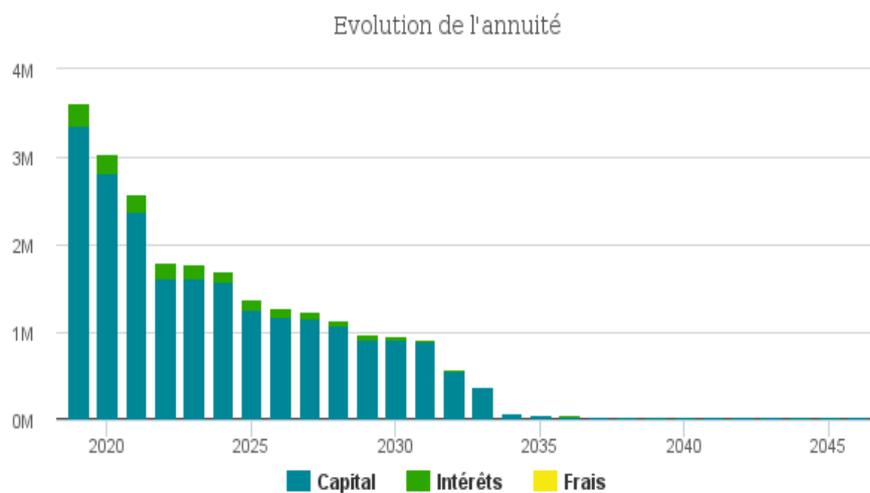
## Structure de la dette

### Tous budgets

Caractéristiques tous budgets	
Encours	<b>18 894 023,83</b>
Duration *	<b>5 ans, 4 mois</b>
Durée de vie moyenne *	<b>5 ans, 6 mois</b>
Durée résiduelle *	<b>26 ans, 11 mois</b>
Durée résiduelle Moyenne *	<b>10 ans, 10 mois</b>

*\* tirages futurs compris*

## Extinction et annuités



QBO - BUDGET PRINCIPAL	11 254 762,88
Budget Transports - Quimper Communauté	2 362 500,00
Zones d'activités - Quimper Communauté	1 900 000,00
QBO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE	1 635 554,17
EAU Quimper Communauté	1 140 787,01
QBO - EAU POTABLE REGIE	596 092,10
Assainissement collectif affermé	4 327,67

### Budget principal

Caractéristiques de la dette au 31/12/2019 du budget principal

Encours **11 254 762,88**

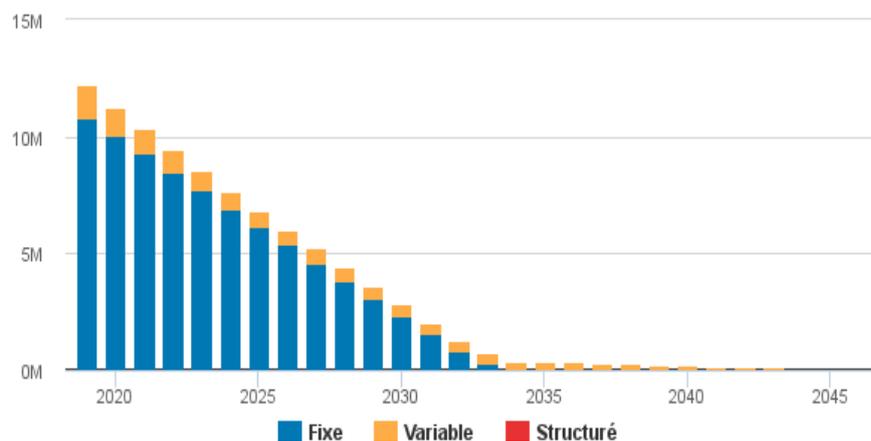
Nombre d'emprunts \* **10**

Taux actuariel \* **1,29%**

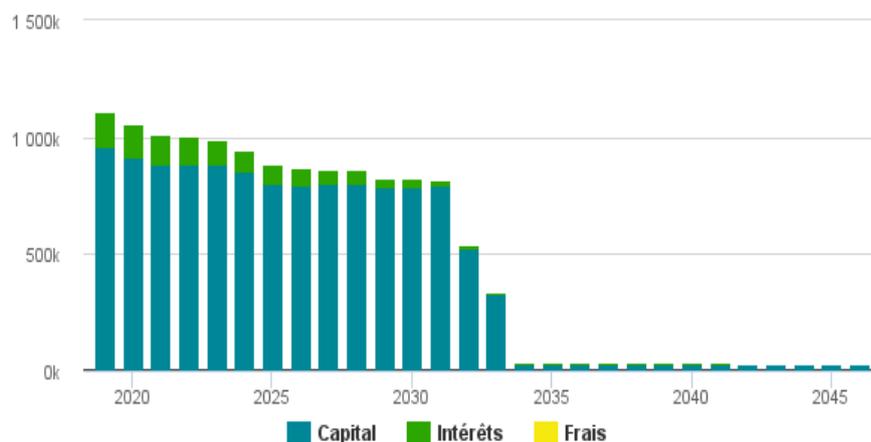
Taux moyen de l'exercice **1,28%**

\* tirages futurs compris

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



	Prêteur	Montant
	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	6 953 202,17
	Caisse d'Epargne	2 700 000,00
	Caisse des Dépôts et Consignations	832 646,72
	Crédit Mutuel ARKEA	312 200,00
	Caisse Régionale de Crédit Agricole	302 963,99

	Autres	153 750,00
<b>TOTAL</b>		<b>11 254 762,88</b>

### III- Les orientations budgétaires 2020 (reprise de la lettre de cadrage)

#### A- Le budget principal

Les taux directeurs proposés par chapitre, fixant les plafonds, dans la lettre de cadrage budgétaire sont sur le périmètre budgétaire de 2019, sous réserve des mises à jour de périmètre suite aux CLECT.

#### Dépenses

Charges générales : 13,99 M€

RH : 29,46 M€

Subventions : 13,7 M€

Financement du budget transport : la participation du budget principal au budget annexe s'élèvera entre 3,6 et 3,8 M€

Autres dépenses dont AC et FPIC : 9 M€

#### Recettes

Fiscalité : stabilité des taux –effet base et loi de finances – 51 M€ de recettes attendues

Dotations : 14,85 M€, en légère diminution par rapport au périmètre exécuté 2019

Produits des services et refacturation liée à l'administration commune : 9,3 M€

#### Investissements

Entre 13 et 13,5 M€ d'investissements sont prévus au BP 2020.

Au-delà de 6 M€ de crédits récurrents (informatique, bâtiments dont piscines, médiathèques, petite enfance), la part la plus importante des investissements structurants portera sur les crédits relatifs au PEM. Par ailleurs, les études piscines et grande salle seront prévues pour permettre une prise de décision par les élus issus du prochain renouvellement général.

Politique d'emprunt : stabilisation de l'encours

#### B- Les budgets annexes

##### Transports urbains

Pour mémoire au BP 2019, le montant des dépenses de fonctionnement était de 15,43 M€ et devrait progresser légèrement. Les recettes de fonctionnement de 16,79 M€ en 2019 devraient progresser également légèrement. L'impact de la diminution compensation est estimé à environ 45 K€.

Le niveau d'investissement devrait être reconduit dans une enveloppe de 2 M€

## **Eau :**

Montant BP 2019, en fonctionnement 3,7 M€, en investissement 3 M€.

Stabilité du niveau des redevances – poursuite de la politique d'investissement

## **Assainissement**

Montant BP 2019, en fonctionnement 2 M€, en investissement 4,2 M€.

Stabilité du niveau des redevances – poursuite de la politique d'investissement

## **Zones d'activités économiques**

BP 2019, 5,6 M€ d'investissement

En lien avec la mise à jour de la stratégie d'implantation, poursuite des acquisitions de foncier.

Poursuite des études sur Kerjaouen, poursuite de la commercialisation sur les 25 zones gérées par la communauté d'agglomération.

## **Bâtiments économiques**

Montant BP 2019, en fonctionnement 440 K€, en investissement 167 K€.

La mise à jour de l'étude sur les équilibres économiques de chaque bâtiment est prévue dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre, intégrant le périmètre de l'EPCI fusionné (la dernière étude avait porté en 2016 sur les seuls bâtiments QC).

## **Port du Corniguel**

Montant BP 2019, en fonctionnement 142 K€.

Les conclusions de l'étude portée par QBO et la commune de Quimper sur le devenir du secteur du port devraient être disponibles en 2020.

## **Énergie renouvelable**

Montant BP 2019, 407 K€.

## **Production de repas**

Ce nouveau budget annexe portera les opérations budgétaires et comptables du service commun de production de repas, succédant au SYMORESCO.

Le dernier budget du Symoresco, en fonctionnement 3,8 M€, en investissement 310 K€.

\*\*\*

Le conseil communautaire :

- 1 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière de développement durable ;
- 2 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- 3 – ayant débattu du rapport sur les orientations budgétaires 2020 en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte de la tenue dudit débat.